

G. PARRA-PERRIN

LE GOUVERNEMENT DU VENEZUELA A L'AMBASSADE DE LA
REPUBLIQUE FEDERATIVE BRASILEIRE

LE 26 MARS 1941.

(Traduction)

I

Le Ministre du Royaume-Uni au Venezuela
de l'Amérique latine et spécialement de la Guerre

LÉGAZIE DU ROYAUME-UNI

Caracas, le 8 avril 1941.

N° 38

EXCERPT

Point toute suite à la note N° 81 (13\348) de M. Anderson en date du 8 avril 1941, le document de son Excellence le Gouvernement des Pays-Unis au Gouvernement du Canada, et d'accord avec le Gouvernement des Pays-Unis au Venezuela, a renouvelé sans modification pour une nouvelle période d'un an, le dépôt que l'ambassadeur a fait le 26 mars 1941, le même intérêt qui dépassait alors les relations entre

l'ambassadeur et le chef de l'état basé sur la révolution de 30 mars 1941.

Le succès cette occasion pour l'ambassadeur d'offrir l'assistance de son pays dans l'effort de guerre basé sur la révolution de 30 mars 1941.

D. ST CLAIR GARNETT, II
Ambassadeur du Royaume-Uni au Venezuela, au Ministre du Royaume-Uni au Venezuela.

II

Le Ministre du Royaume-Uni au Venezuela
au Ministre du Royaume-Uni au Venezuela

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTRADITIONNALES

Caracas, le 8 avril 1941.

N° 390

SÉZOR MINISTERIO

Le Gouvernement du Venezuela a accepté sans réserves la note du 8 mars 1941, lequel déclare que l'ambassadeur sera nommé par l'autorité brésilienne et que le Gouvernement du Venezuela sera chargé de faire connaître à l'ambassadeur les règlements de la loi de 9 mars 1941, de sorte que l'ambassadeur sera nommé par l'autorité brésilienne et que le Gouvernement du Venezuela sera chargé de faire connaître à l'ambassadeur les règlements de la loi de 9 mars 1941.

Le succès cette occasion pour l'ambassadeur d'offrir l'assistance de son pays dans l'effort de guerre basé sur la révolution de 30 mars 1941.

G. PARRA-PERRIN

Le 26 mars 1941, soit au moins un mois après l'envoi de la note du 8 mars 1941, soit le 26 mars 1941.